

**IDL SRL**  
**Avenue du Manoir 30**  
**1410 WATERLOO**



Waterloo, le 28 avril 2021

À l'attention du Collège communal,

Nous souhaitons introduire un dossier de demande de permis d'urbanisation pour des terrains à Fléron, rue Laurent Gilys, sur les parcelles cadastrées Fléron 2° division/Retinne section B n°328K, 326E, 321F2, 319L, 318B, 317B, 305B4, 305W, 326K, 321H2, 305C4, 305D2, 305D4, 314G4. La superficie des terrains étant supérieure à 2 hectares, nous sommes tenus de faire réaliser une étude d'incidences sur l'environnement, conformément à la rubrique 70.11.01. de la liste de l'AGW du 4 juillet 2002.

En vertu des articles D29-5 et R41-3 du Code de l'Environnement et de l'Arrêté du Gouvernement de pouvoirs spéciaux n°45 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre Ier du Code de l'Environnement daté du 11 juin 2020, **une présentation virtuelle du projet est organisée lundi 17 mai et mardi 18 mai 2021 via le lien Internet [www.sei.immo/retinne](http://www.sei.immo/retinne). La vidéo sera disponible en continu pendant 48 heures.**

Cette présentation vidéo a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° étant donné la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement :
  - de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
  - de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues par téléphone les 17 et 18 mai 2021 de 08h00 à 17h00 auprès du Bureau d'Etudes Pissart (tel :04/380 93 00) et/ou auprès du représentant du demandeur du projet (IDL SRL) au 0477/99 98 96.

Toute personne peut solliciter **par courrier recommandé** (en y indiquant ses nom et adresse) auprès du demandeur une **copie de la retranscription de l'exposé** et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être **réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne**.

Demandeur du projet : IDL SRL – 30, av du Manoir – 1410 Waterloo

Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne peut consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la vidéo, pendant les deux jours de la mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous (port du masque obligatoire). Les rendez-vous sont pris à l'avance au 04 355 91 91 (entre 14h et 16h30) auprès du service Urbanisme et aménagement du territoire de la commune de Fléron, rue François Lapierre 33 à Fléron.

**Toute personne peut, dans un délai de 15 jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, émettre ses observations, suggestions et demande de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences** en les adressant par écrit au Collège Communal de Fléron,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete\\_urbanisme@fleron.be](mailto:enquete_urbanisme@fleron.be)
- remise au service Urbanisme dont le bureau se trouve Rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON.

Elle en adresse également une copie au demandeur qui la communiquera sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [rip.retinne@gmail.com](mailto:rip.retinne@gmail.com)
- par courrier ordinaire : 30, avenue du Manoir – 1410 Waterloo

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.



Raphael Anciaux  
Administrateur